

Date de dépôt : 29 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Bayenet : Quelle organisation et quels effectifs pour la police, en particulier pour police-secours ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'art. 4 ROPol prévoit que les effectifs cumulés optimaux de policiers et d'assistants de sécurité publique armés des services de la police sont les suivants :

- a) police-secours : 6 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population du Grand Genève ;*
- b) la police judiciaire : 3,5 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population du Grand Genève ;*
- c) la police de proximité : 8,5 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population résidante du canton ;*
- d) la police internationale : 8,5 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population résidante du canton ;*
- e) la police routière : 2,5 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population diurne du canton ;*
- f) la direction des opérations : 200 équivalents temps plein au maximum ;*
- g) les services d'appui : 60 équivalents temps plein au maximum.*

Questions :

- *Quelles sont les populations de référence, du Grand Genève, et de Genève, utilisées pour le calcul des effectifs de la police ?*
- *Combien de postes comptent police-secours, la police de proximité, la police judiciaire, la police internationale, la police routière, la direction des opérations et des services d'appuis ? Ces effectifs sont-ils conformes au règlement ?*
- *Quelle est l'évolution de l'organisation territoriale de police-secours depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police ?*
- *Combien de patrouilles sont-elles affectées à police-secours, au minimum, à un instant donné ?*
- *Combien d'appels d'aide à la CECAL n'ont pas donné suite à une intervention en 2018 ?*
- *Combien d'appels d'aide à la CECAL n'ont pas donné suite à une intervention depuis le 1^{er} janvier 2019 ?*
- *Quelle était la nature des faits décrits dans les appels à l'aide à la CECAL qui n'ont pas donné suite à une intervention ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle ses réponses aux QUE 746, 749 et très récemment 1031 sur la même problématique en ce qui concerne le traitement des réquisitions par la police.

– ***Quelles sont les populations de référence, du Grand Genève, et de Genève, utilisées pour le calcul des effectifs de la police ?***

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement sur l'organisation de la police (ROPol), sur la base d'un indice de 100 au 31 décembre 2015, les populations de référence ont été les suivantes :

- Population résidente du canton : 490 500 personnes;
- Population du Grand Genève : 939 200 personnes.

– ***Combien de postes comptent police-secours, la police de proximité, la police judiciaire, la police internationale, la police routière, la direction des opérations et des services d'appuis ? Ces effectifs sont-ils conformes au règlement ?***

Les effectifs cumulés de policiers et d'assistants de sécurité publique armés se répartissent de la manière suivante :

- Police judiciaire : 272,60 postes;
- Police internationale : 337 postes;
- Police-secours : 396,70 postes;
- Police routière : 108,10 postes;
- Police de proximité : 175,45 postes;
- Direction des opérations : 192,85 postes;
- Services d'appui : 82,40 postes.

Ces effectifs sont inférieurs au règlement. Ajoutons cependant que le budget à disposition ne permet pas d'atteindre l'effectif théorique mentionné dans celui-ci.

– ***Quelle est l'évolution de l'organisation territoriale de police-secours depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police ?***

L'un des objectifs définis dans le cadre de la réforme de la police fixait la nécessité de centraliser les effectifs de police-secours. A ce jour, ces derniers sont encore répartis sur six postes de police.

Divers projets allant dans ce sens ont vu le jour mais n'ont pas abouti. Il s'agit notamment de la deuxième phase du Nouvel Hôtel de Police (NHP2), la reprise des bâtiments de la Protection civile de Bernex ou encore un dernier projet permettant l'installation d'un poste de Police-secours à proximité de la sortie autoroutière de Bernex.

– ***Combien de patrouilles sont-elles affectées à police-secours, au minimum, à un instant donné ?***

La journée, police-secours garantit un socle minimal de 55 policiers. La nuit, ce socle passe respectivement à 34 et 32 pour les week-ends et les jours de la semaine. Le pilotage de ces seuils minimaux est conduit par l'Etat-major de police-secours, de manière centralisée.

– ***Combien d'appels d'aide à la CECAL n'ont pas donné suite à une intervention en 2018 ?***

Sur l'ensemble de l'année 2018, le taux de réquisitions non assurées était de 1 595, soit 2,5%.

– ***Combien d'appels d'aide à la CECAL n'ont pas donné suite à une intervention depuis le 1^{er} janvier 2019 ?***

Depuis le 1^{er} janvier de cette année au 20 mai, ce nombre est de 469.

– ***Quelle était la nature des faits décrits dans les appels à l'aide à la CECAL qui n'ont pas donné suite à une intervention ?***

Le système d'aide à l'engagement (SAE) permet, lors de la création de la réquisition, de cataloguer celle-ci selon le degré d'urgence de 0 à 4 (0 = urgence absolue, réquisition ne pouvant être mise en attente, puis 4 niveaux d'importance allant vers la moins urgente).

Toutes les réquisitions de priorité 0 et 1 ont été assurées, étant précisé que celles qui n'ont pas fait l'objet d'une réponse repassent en priorité de niveau inférieur lorsque les appels sont répétés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS